

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LA SORBONNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code de la recherche ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2014-74 relative à la création de l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1135 ;

Vu la décision Inserm n° 2019-30 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1135 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-105 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1135 ;

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Christophe COMBADIERE étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche U 1135 intitulée « Centre d'immunologie et de maladies infectieuses ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LA SORBONNE